

DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE L'INTERVENANTE, FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALITES DU QUÉBEC, POUR FAIRE DES OBSERVATIONS ORALES FINALES PAR SES REPRÉSENTANTS

- [1] La présente décision est rendue au vu du dossier, les commissaires étant d'avis qu'il ne serait ni nécessaire ni utile que la demande soit débattue oralement (règle 22, 4^e alinéa).
- [2] La demande de l'intervenante, Fédération professionnelle des journalistes du Québec, pour faire des observations orales finales par des représentants, appuyée de la déclaration sous serment de son président, M. Stéphane Giroux, est **REJETÉE**.
- [3] Les *Règles de procédure et de fonctionnement de la Commission* (mai 2017) sont simples, et claires. Toute personne autre qu'un individu a l'obligation d'être représentée par un avocat (règle 21). C'est le cas de l'intervenante.
- [4] Nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire entorse à cette règle ici, à ce stade des travaux de la Commission.
- [5] Nous en sommes à l'étape de la présentation orale des mémoires écrits, celle consacrée à l'audition des témoins s'étant conclue le 21 juin 2017.
- [6] Nous avons déjà entendu plusieurs témoins nous entretenir au sujet du métier de journaliste, et en particulier de la protection de la confidentialité des sources journalistiques. Il suffit de mentionner les noms de Claude Robillard, Michel Cormier, Bryan Miles et Éric Trottier, sans parler des journalistes qui ont été interrogés en lien avec les événements mis au jour depuis l'automne dernier et enfin, du professeur Pierre Trudel (dont le rapport « Les fondements de la protection des sources journalistiques dans l'univers médiatique du 21^e siècle » a été produit comme pièce 295-P). Il est difficile de voir en quoi les représentants de l'intervenante pourraient nous éclairer davantage sur ces sujets, au-delà de son mémoire intitulé « Espionner la presse, c'est brimer la démocratie ».
- [7] Il ne serait ni efficace ni équitable de faire droit à la demande.

Montréal, ce 7^e jour de septembre 2017



Jacques Chamberland, président



Alexandre Matte, commissaire



Guylaine Bachand, commissaire